

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2021 A 19H

L'an deux mille vingt et un, le 2 mars à 19 h 00 le Conseil Municipal de la commune de CHAMPOLEON, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre COLLE, Maire. Date de la convocation : .23/02/2021

**Présents** : Jean-Pierre COLLE – Mireille MARTIN – Jonathan LESOEUR – Laurent ESCALLIER – Pascal DIMITRIADES – Ramiro FERNANDEZ – Henri LIABEUF – Jean-Jacques REBUTTINI –

**Représenté(e)(s)** : 0

**Excusé(e)(s)** : Christelle BERNARD, Julia QUEYRAS-MONDON, Norbert ESCALLIER

**Secrétaire de séance** : Jonathan LESOEUR

## ❖ Acquisition d'une cabane héliportable

Délibération n° 2021-014

Le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion du 2 février 2021 la commune a décidé en attendant la construction d'une cabane pastorale pérenne sur l'alpage de Valestrèche d'acquérir une cabane pastorale héliportable. Il présente les différentes propositions :

✚ Devis de l'entreprise SB charpentes : 18 831 € HT

✚ Devis de l'entreprise SAS CBM : 8 077,51 € HT

Il propose d'accepter la proposition la moins disante de l'entreprise SAS CBM pour un montant de 8 077,51 € HT et de solliciter le Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour financer ce projet selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Acquisition d'une cabane héliportable	8 077,51 €	Subvention sollicitée :	
		- Département 50 %	4 038,76 €
		Autofinancement 50 %	4 038,76 €
Dépenses HT	8 077,51 €	Recettes	8 077,51 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- ✓ **ACCEPTE** d'acquérir une cabane pastorale héliportable ;
- ✓ **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise SAS CBM pour un montant de 8 077,51 € HT ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour financer ce projet ;
- ✓ **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

## ❖ Participation au fonds de solidarité pour le logement - 2021

Délibération n° 2021-015

Monsieur le Maire évoque avec le Conseil Municipal la demande de participation au Fonds de Solidarité pour le logement sollicitée par le Conseil Général des Hautes-Alpes pour l'année 2021. Il explique que ce Fonds de Solidarité a pour mission de venir en aide aux personnes et aux familles en difficultés, pour leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir. Il présente la convention

et précise le montant de la participation calculé par le Département comme suit : 0,40 cts par habitant soit 143 hab x 0,40 € = 57,20 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de verser une participation d'un montant de 57,20 € au Fonds de solidarité pour le logement pour l'année 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental des Hautes-Alpes,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en effectuer le versement de la participation de 57,20 €.

❖ **Renouvellement du maintien de la compétence eau et assainissement au niveau communal**

Délibération n° 2021-016

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes,

Vu l'instruction ministérielle du 28 août 2018 relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 concernant la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes,

Vu les articles 64 et 65 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République modifiés,

Considérant que la commune de Champoléon fait partie de la Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar,

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°025-2018 du 25 avril 2018 s'opposant au transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes du Champsaur Valgaudemar suite à la loi NOTRE qui prévoyait le transfert obligatoire de cette compétence au communauté de communes. Il indique que suite au renouvellement du nouveau conseil municipal, il est important de réaffirmer son opposition au transfert de cette compétence à la communauté de communes du Champsaur Valgaudemar au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **S'OPPOSE** au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 à la Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar ;
- **DEMANDE** le report du transfert des compétences eau et assainissement au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ou son annulation ;
- **PRECISE** que la présente délibération sera notifiée à Madame la Préfète du département et au Président de la Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar ;
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

❖ **Budget de l'eau : ouverture de crédits d'investissements**

Délibération n° 2021-017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il peut être amené à engager et à payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget et précise que cette possibilité est soumise à l'autorisation du Conseil Municipal. Il propose d'engager les dépenses d'investissements avant le

vote des budgets 2021 et dans la limite de 25 % des crédits d'investissements inscrits aux budgets 2020.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

**ACCEPTTE** d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'eau 2021 et dans la limite de 25% des crédits d'investissements inscrits au budget 2020 :

**Budget «eau» : 1 600 € affectés au programme suivant :**

- Pose compteurs d'eau (op 2101)

Article 2156 : 1 600 €

### ❖ DIVERS

✓ Point sur le dossier du schéma directeur d'eau potable : Le maire explique au conseil municipal le retard pris, à cause de l'épidémie de covid 19, pour l'attribution du marché au bureau d'études CLAIE. La délibération d'attribution du marché sera prise au prochain conseil.

✓ Convention de pâturage : Le maire explique qu'un arrêté préfectoral encadre la tarification appliquée dans les conventions pluriannuelles de pâturage, qui est calculée en fonction de la valeur locative des alpages. Les conventions pour les alpages d'Isola, La Pierre, Rougnoux et Valestrèche sont à modifier. Les bêtes continueront d'être marquées.

✓ Point sur le dossier d'adressage des voies : Ce dossier pose le problème des voies de circulation actuelle qui n'ont pas encore été acquises par la commune. Il propose de les acquérir et de réfléchir au prix d'acquisition pour le prochain conseil.

✓ Etat des routes communales : Mr Laurent ESCALLIER est chargé de faire le tour des routes communales avec le maire.

✓ Compte rendu de la réunion de préparation du budget : pour le budget de l'eau, il est prévu de terminer la pose des compteurs et de commencer le schéma directeur d'eau potable (cartographie du réseau d'eau potable). Pour le budget de la commune, la restauration de la première partie du mur de soutènement du chemin d'accès à la maison du berger et le pont des Gondoins vont se terminer cette année. Le projet d'aménagement des Borels qui a obtenu 72 000 € de subvention va débuter en 2021. D'autres projets seront réalisés selon le retour des attributions des subventions : le renforcement de la digue du pont des Borels, la deuxième partie du mur de soutènement, l'acquisition d'une cabane hélicoptée, l'acquisition de matériels pour la mairie. Et enfin d'autres projets sont en cours de préparation : le parking du pont du Brout, l'adressage des voies, l'installation de moloks sur le délaissé entre les Martins et les Gubias qui va être acquis par la commune cette année. Le vote du budget est prévu pour le 30 mars à 19h.

✓ ONF : Pour l'année 2020, les frais de garderie s'élèvent à 3 944,90 € et la contribution à l'hectare à 1 660,42 €.

✓ Chambre d'agriculture : le maire a cosigné la demande de soutien de la profession agricole pour faire face à la prédation du loup. Ce courrier sera envoyé au Président de la République par la chambre d'agriculture.

✓ Enfouissement des réseaux secs au hameau des Clots : ce dossier n'est pas retenu par le Syme05.

✓ Compte rendu de la réunion avec la DDT et le service du Département pour le réseau d'eau potable : des relevés d'index aux compteurs du captage et des réservoirs d'eau potable doivent être réalisés tous les mois et transmis en fin d'année à la DDT.

✓ Installation d'une antenne de téléphonie mobile : une réunion a eu lieu avec les services de la préfecture et l'opérateur Free mobile afin de déterminer l'emplacement le plus adapté sur la commune pour installer une antenne pour la téléphonie mobile. Plusieurs sites ont été retenus dont le parking du pont du Brout. L'opérateur Free mobile installera une antenne d'environ 20 mètres qui accueillera plusieurs opérateurs de téléphonie mobile.

✓ Commission culture de la communauté de communes au sujet de la maison du berger : le maire a rencontré la technicienne de la communauté de communes pour une réunion préparatoire concernant l'aménagement intérieur de la bibliothèque et du centre de ressources et pour les aménagements

extérieurs de la maison du berger. La prochaine réunion de la commission culture de la communauté de communes aura lieu le 18 mars.

- ✓ Dossier des dégâts du 20 et 21 octobre 2019 à Isola et les Auberts : une subvention de 6 144 € a été obtenue.
- ✓ Projet de rééquipement de la cascade d'Amblard pour du canyoning : une demande a été faite par le groupe de travail canyon du département des Hautes-Alpes pour rééquiper, sécuriser la cascade d'Amblard et mettre en place des panneaux d'information. Le maire leur suggère de présenter un projet d'aménagement de plusieurs cascades à la communauté de communes pour une demande de subvention. Le maire parlera de ce projet à la commission des activités de pleine nature de la communauté de communes le 11 mars prochain.
- ✓ Problématique des Auberts : un rendez-vous avec la Préfète est prévu le mercredi 7 avril.
- ✓ Auberge : le devis pour la réparation du monte escalier d'un montant de 1 285,40 € est validé.

Fait à Champoléon le 5 mars 2021

Le Maire  
Jean-Pierre COLLE